

Rapport climatique 2025

Régime de rentes du Mouvement Desjardins



Table des matières

Introduction

Portrait global

Cadre de divulgation

Approche climatique

3

3

4

5

Gouvernance

Instances de gouvernance

Reddition et textes d'encadrement

6

7

8

Stratégie

Objectif climatique

Leviers stratégiques

9

10

11

Gestion des risques climatiques

Profil des risques et opportunités

Identification qualitative des risques climatiques

Identification des opportunités climatiques

Intégration des risques climatiques dans les scénarios d'analyse de risque

Gestion et atténuation des risques

15

16

17

18

19

20

Mesures et cibles

Émissions relatives aux investissements

Qualité et couverture des données

Émissions relatives aux investissements par secteur

22

23

24

25

Axes de travail pour 2026

26

Annexes

Considérations méthodologiques

Mise en garde

27

28

29

NOTES GÉNÉRALES

Les abréviations « RRMD » et « régime » désignent le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Ce rapport a été produit par la vice-présidence RRMD.

INTRODUCTION

- Portrait global
 - Cadre de divulgation
 - Approche climatique

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

Portrait global

Le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD) présente son rapport portant sur les risques et les opportunités liés aux changements climatiques. Ce document décrit la gouvernance climatique du régime, l'évolution de sa stratégie, la manière dont les risques sont gérés ainsi que les principales mesures de suivi utilisées.

Portrait global du RRMD au 31 décembre 2025



89 000
participantes
et participants



18,6 G\$
Actif net



6^e
caisse de retraite privée
en importance au Canada¹



1,3 G\$
investis en infrastructures
d'énergie renouvelable²



QU'EST-CE QUE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE?

L'investissement responsable («IR») consiste à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance («ESG») dans la sélection et la gestion des investissements.

¹ Benefits Canada (juin 2025) « 2025 Top 100 Pension Funds Report. Évaluation selon l'actif net sous gestion. »
² Ce calcul comprend nos investissements en énergie solaire, éolienne et hydroélectrique.

INTRODUCTION

Portrait global

Cadre de divulgation

Approche climatique

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

Cadre de divulgation

L’an dernier, le RRMD a publié un premier rapport climatique s’appuyant sur les recommandations du Groupe de travail sur l’information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), un cadre volontaire reconnu, qui a contribué à préparer le terrain aux normes de durabilité élaborées par l’International Sustainability Standards Board (ISSB).

Créé par l’International Financial Reporting Standards Foundation (IFRS Foundation), l’ISSB vise à offrir un référentiel mondial cohérent et utile à la prise de décision en matière de divulgation d’informations liées à la durabilité.

S’appuyant sur la structure et les principes du GIFCC, l’ISSB a publié deux normes clés :

- **IFRS S1**, qui précise les exigences générales entourant l’information financière liée à la durabilité.
- **IFRS S2**, qui encadre la divulgation des informations liées aux changements climatiques.

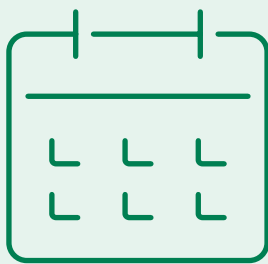
Le présent rapport s’inspire des normes de durabilité de l’ISSB en fonction de la disponibilité des données et du niveau de maturité du régime en investissement responsable. Cette divulgation repose également sur la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour le calcul de l’empreinte carbone. Cette approche progressive reflète notre volonté d’améliorer la qualité, l’exactitude et la couverture des données climatiques divulguées.



Cadre de présentation

La structure et le contenu du présent rapport s’inspirent des normes suivantes :

- Normes du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).
- Normes de divulgation International Financial Reporting Standards (IFRS) S1 et S2 de l’International Sustainability Standards Board (ISSB).



Période de référence

Sauf indication contraire, les renseignements et les données figurant dans le présent rapport font référence à l’exercice clos le 31 décembre 2025, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Devise et données

À moins d’indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars. Les données dans les tableaux et les figures du présent rapport ont été arrondies, ce qui peut entraîner des écarts entre leur somme et les totaux indiqués.

INTRODUCTION

- Portrait global
- Cadre de divulgation
- **Approche climatique**

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

Approche climatique

POURQUOI LE CLIMAT EST MATÉRIEL POUR UN RÉGIME À PRESTATIONS DÉTERMINÉES?

La capacité d’un régime à prestations déterminées à verser les prestations futures repose sur la santé financière de son portefeuille et plus particulièrement sur la performance de son portefeuille de placement. Dans ce contexte, les changements climatiques constituent un enjeu financier important pour les investisseurs institutionnels comme le régime. Leurs effets potentiels peuvent avoir des répercussions financières à court, moyen ou long terme.

La prise en compte de ces risques s’inscrit dans une démarche d’identification et d’analyse de ces facteurs. Elle est menée de façon évolutive et vise à soutenir une gestion structurée et cohérente avec les objectifs à long terme du régime.

UNE APPROCHE CLIMATIQUE QUI IDENTIFIE, ÉVALUE ET INTÈGRE LES RISQUES CLIMATIQUES DANS LA GESTION DU RÉGIME

Comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport, le régime tient compte des risques climatiques dans son processus de gestion financière et dans ses décisions d’investissement. Il s’inscrit en cohérence avec ses orientations stratégiques et celles du Mouvement Desjardins¹, dans une perspective de résilience financière et afin de protéger les intérêts des bénéficiaires.



Identification et évaluation des risques et opportunités climatiques

Les risques physiques et de transition sont susceptibles d’influencer la valeur des actifs, les rendements futurs et le profil de risque du portefeuille. Ils font l’objet d’analyses qui contribuent à améliorer la prévision des impacts environnementaux et à soutenir des décisions d’investissement éclairées.

Intégration des risques et opportunités climatiques

Les risques climatiques sont pris en compte dans l’évaluation des titres, des actifs, des secteurs et des marchés, en cohérence avec l’approche globale de gestion des risques du régime. Cette intégration vise à renforcer la robustesse du portefeuille face à différents scénarios économiques et climatiques à long terme.

¹ [En Mouvement pour le climat 2025](#)

INTRODUCTION

► GOUVERNANCE

- Instances de gouvernance
- Reddition et textes d'encadrement

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

GOUVERNANCE



INTRODUCTION

GOUVERNANCE

► Instances de gouvernance

Reddition et textes
d'encadrement

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES
CLIMATIQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL
POUR 2026

ANNEXES

Instances de gouvernance

La gouvernance climatique du RRMD s'appuie sur une structure qui met à contribution à la fois les instances, les équipes de gestion et les expertises spécialisées. Elle vise à effectuer une supervision des risques et opportunités liés aux changements climatiques, tout en soutenant la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable en adéquation avec notre mandat fiduciaire.

LE COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS (CRMD)

À titre d'administrateur du RRMD et de fiduciaire de la caisse de retraite, le CRMD assure la gestion financière et l'administration du régime, en mettant en œuvre les moyens adéquats pour protéger les droits des personnes participantes et faire fructifier les actifs. Relativement à l'investissement responsable et à l'intégration des facteurs ESG, il adopte les orientations stratégiques, dont celles relatives au climat et à la Politique sur l'investissement responsable, et reçoit une reddition régulière des actions et des résultats afin d'en assurer la surveillance.

COMITÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU COMITÉ DE RETRAITE (CGP)

S'étant vu déléguer les principales responsabilités liées à la gestion de l'actif, le CGP sélectionne les investissements et suit la performance ainsi que la conformité des placements. En lien avec l'intégration des facteurs ESG, il recommande les orientations stratégiques au Comité de retraite, adopte la Directive sur l'investissement responsable et s'assure de leur mise en œuvre. De plus, il adopte la Politique régissant l'exercice des droits de vote et donne des alignements concernant les facteurs ESG en matière de placement.

VICE-PRÉSIDENTE RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Le Comité de retraite mandate la vice-présidente RRMD pour l'appuyer dans ses différentes responsabilités.

Comité de gestion : Il supervise la mise en œuvre des encadrements, des plans d'action et des indicateurs de performance. Il alloue les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs.

Comité IR : Il promeut l'adoption des meilleures pratiques en investissement responsable, propose les politiques et les orientations stratégiques aux instances. Il exerce aussi le suivi des indicateurs de performance ESG et valide la stratégie d'influence.

Équipe IR : Elle établit le plan d'action, élabore les projets de révision des textes d'encadrement en investissement responsable, supervise l'évaluation de la performance en investissement responsable des gestionnaires et des investissements, fournit les encadrements et développe les indicateurs de performance ESG.

Équipes Placements : Elles intègrent les facteurs de risques ESG à toutes les étapes du processus d'investissement¹, effectuent la vérification diligente des occasions de placement (incluant les aspects ESG) et participent à la réalisation de la stratégie d'influence en investissement responsable.

Équipe Gestion des risques d'investissement : Elle effectue des scénarios de risque qui intègrent des considérations climatiques² et contribue à la vigie des meilleures pratiques de quantification des risques de transition et des risques physiques.

¹ Pour plus d'information sur le processus d'acquisition des investissements, consultez la page 22.

² Pour plus d'information sur le processus d'identification des risques, consultez la section « Gestion des risques climatiques » du rapport.

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

Instances de gouvernance

► Reddition et textes d'encadrement

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

Reddition et textes d'encadrement

La reddition de comptes constitue un élément central de la gouvernance climatique du RRMD. Elle assure la transparence, la qualité de l'information et la continuité entre les orientations stratégiques et leur mise en œuvre.

MÉCANISMES DE REDDITION FORMELLE

- **Rapport climatique** : reddition principale en investissement responsable
- **Suivi trimestriel de la performance ESG et climatique** : incluant l'intensité carbone, les indicateurs de risque et les expositions sectorielles
- **Revue des gestionnaires externes** : incluant leur alignement aux attentes du RRMD et leurs engagements en matière d'investissement responsable
- **Mise à jour des plans d'investissement** : intégrant des considérations climatiques pour les différentes classes d'actifs

La majorité des dossiers présentés au CRMD sont d'abord soumis au CGP :

- La Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration est soumise aux deux ans.
- La révision de la liste d'exclusion est soumise annuellement.
- L'approbation de la position quant aux exclusions est soumise et ensuite intégrée dans la Directive sur l'investissement responsable.

TEXTES D'ENCADREMENT

Afin d'encadrer ses activités en investissement responsable, le RRMD s'est doté des quatre textes suivants :

Politique sur l'investissement responsable

Elle encadre l'intégration de l'investissement responsable au RRMD en appuyant la mise en œuvre de sa stratégie, en établissant les attentes envers les gestionnaires de portefeuille, en clarifiant les rôles et responsabilités des parties prenantes et en définissant les mécanismes de suivi et de reddition de comptes.

Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration

En tant qu'actionnaire, le RRMD se dote d'une politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration qui inclut des positions guidant les votes sur la gouvernance d'entreprise ainsi que certains enjeux sociaux et environnementaux. Afin d'en assurer l'exécution cohérente dans son portefeuille, le RRMD rapatrie et exerce ses droits de vote, lorsque possible.

Directive sur l'investissement responsable du RRMD

Elle précise les modalités d'application de la Politique sur l'investissement responsable et des orientations stratégiques, dont les cibles de décarbonation, les cibles de concentration dans les énergies renouvelables et les exclusions. Elle détaille également les responsabilités des différentes équipes de la vice-présidence RRMD.

Lignes directrices relatives à l'exercice des droits de vote

Elles précisent les modalités d'application de la Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration. Il s'agit d'un document interne transmis à notre agent de vote et permettant une interprétation adéquate de nos exigences en la matière.



INTRODUCTION

GOUVERNANCE

► **STRATÉGIE**

- Objectif climatique
- Leviers stratégiques

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

STRATÉGIE



INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

► Objectif climatique

Levers stratégiques

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

Objectif climatique

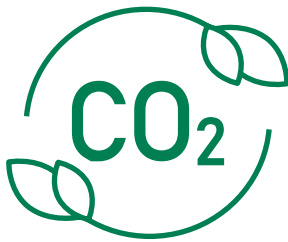
Le RRMD poursuit une trajectoire visant à réduire l’intensité carbone de ses portefeuilles d’actions publiques et d’obligations de sociétés de 50 % d’ici la fin de 2030, par rapport à l’année de référence 2020.

Cet objectif prend appui sur les informations actuellement disponibles et évoluera au rythme des méthodologies et des données accessibles sur le marché. Il reflète notre volonté de gérer les risques de transition de manière structurée, tout en maintenant un portefeuille équilibré et conforme à notre responsabilité fiduciaire.



Cible 2030

Réduction de 50 % de l’intensité carbone d’ici la fin de 2030 par rapport à 2020



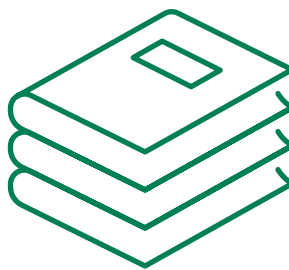
Indicateur

Intensité carbone (tonnes de CO₂ équivalent par million de dollars canadiens investis)



Périmètre

Portefeuille d’actions publiques et d’obligations de sociétés



Cadre de référence

PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials)¹



¹ The Global GHG Accounting and Reporting - Standard part A: Financed Emissions. Second Edition.

Leviers stratégiques

Objectif climatique : Comment nous comptons y parvenir

Pour atteindre notre objectif climatique, nous nous appuyons sur cinq leviers stratégiques qui orientent la gestion de nos portefeuilles et l'intégration des enjeux climatiques dans nos décisions d'investissement, soit (1) la décarbonation des portefeuilles, (2) l'exclusion du charbon thermique, (3) la présence d'énergie renouvelable dans nos portefeuilles, (4) les stratégies d'influence et enfin (5) l'intégration transversale de l'ESG dans nos activités.

Ces leviers agissent de façon complémentaire : ils visent à réduire progressivement l'empreinte carbone de certains portefeuilles, à limiter notre exposition aux secteurs les plus vulnérables à la transition, à accroître la présence d'actifs liés à la transition énergétique, à exercer notre influence auprès des gestionnaires et des entreprises et à augmenter la cohérence de nos pratiques grâce à une mobilisation transversale des équipes.

1. DÉCARBONATION DES PORTEFEUILLES

La décarbonation graduelle des portefeuilles constitue un levier central de notre stratégie climatique.

Portefeuille d'actions publiques : intégration d'un indice mondial à faible intensité carbone

Nous avons amorcé des travaux d'intégration d'un indice mondial à faible intensité carbone au sein de notre indice de référence en actions publiques. Cette démarche permet d'orienter progressivement les stratégies de placement vers des portefeuilles à faible intensité carbone, tout en maintenant la latitude des gestionnaires dans la sélection des titres et en préservant un niveau de rendement, de risque et de diversification comparable au marché. Le rythme d'intégration annuel de cet indice à faible intensité dans notre indice global sera modulé de manière graduelle afin de nous permettre d'atteindre la cible 2030.

Cette approche contribue à l'atteinte de nos objectifs de décarbonation du portefeuille tout en conservant notre capacité à générer de la valeur pour l'ensemble de nos participantes et participants¹.

Portefeuille d'obligations de sociétés : optimisation carbone et engagement ciblé

En collaboration avec Desjardins Gestion internationale d'actifs, nous avons optimisé notre principal portefeuille d'obligations de sociétés afin de réduire nos émissions de carbone. Grâce aux capacités analytiques du gestionnaire, nous avons optimisé notre principal portefeuille d'obligations de sociétés pour en réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en respectant le profil risque-rendement attendu par notre stratégie de placement². Puisque ce portefeuille est majoritairement composé d'obligations canadiennes à long terme, un marché où le nombre d'émetteurs est limité, certains défis propres à ce segment continueront d'influencer nos travaux au cours des prochaines années.

Afin d'obtenir une meilleure visibilité sur les trajectoires carbone des principaux émetteurs du portefeuille, nous avons également mandaté notre gestionnaire d'entamer des dialogues ciblés. Ces échanges visent à sensibiliser les entreprises de notre portefeuille à l'importance de disposer d'un plan de transition climatique crédible et à nous donner les moyens de suivre l'évolution de leurs engagements pour prévoir plus efficacement l'évolution du portefeuille.

QU'EST-CE QU'UN INDICE DE RÉFÉRENCE EN ACTIONS PUBLIQUES?

Un indice de référence est une mesure standardisée qui reflète l'univers d'investissement d'un mandat (actions ou obligations).

Il reflète la performance du marché et sert à distinguer la valeur ajoutée d'un gestionnaire.

L'indice précise également le périmètre du mandat (types d'actifs, régions, secteurs ou paramètres ESG) et permet de mesurer la prise de risque active.

Un indice adéquat facilite l'évaluation objective, améliore la reddition de comptes et assure que le rendement est cohérent avec le risque consenti.

¹ La diminution de l'intensité carbone est détaillée dans la section « Mesures et cibles ».
² La méthodologie relative au calcul de l'empreinte carbone se trouve dans la section « Considérations méthodologiques », à la page 27.

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

Objectif climatique

Leviers stratégiques

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

2. EXCLUSION DU CHARBON THERMIQUE

Le charbon est la principale source mondiale de CO₂ lié à l'énergie, devant le pétrole¹. Afin de contenir l'élévation des températures mondiales à un niveau bien inférieur à 2 °C et, dans la mesure du possible, à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les scénarios de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) convergent vers la nécessité d'une réduction rapide de l'usage du charbon. Ceci se traduit, pour les investisseurs institutionnels, par un mouvement croissant de désinvestissement dans les entreprises liées à cette source d'énergie fossile².

Tout comme le fait le Mouvement Desjardins via son [Positionnement à l'égard du charbon thermique](#), le RRMD exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans :

- l'exploitation, le développement ou l'extension de mines de charbon thermique;
- le développement ou l'exploitation de centrales d'électricité au charbon (pour une capacité installée supérieure à 5 GW ou supérieure à 10 % de la capacité totale de production électrique), à moins que les sociétés ciblées soient dotées d'un plan de transition énergétique à la fois robuste, crédible et aligné sur l'Accord de Paris³.

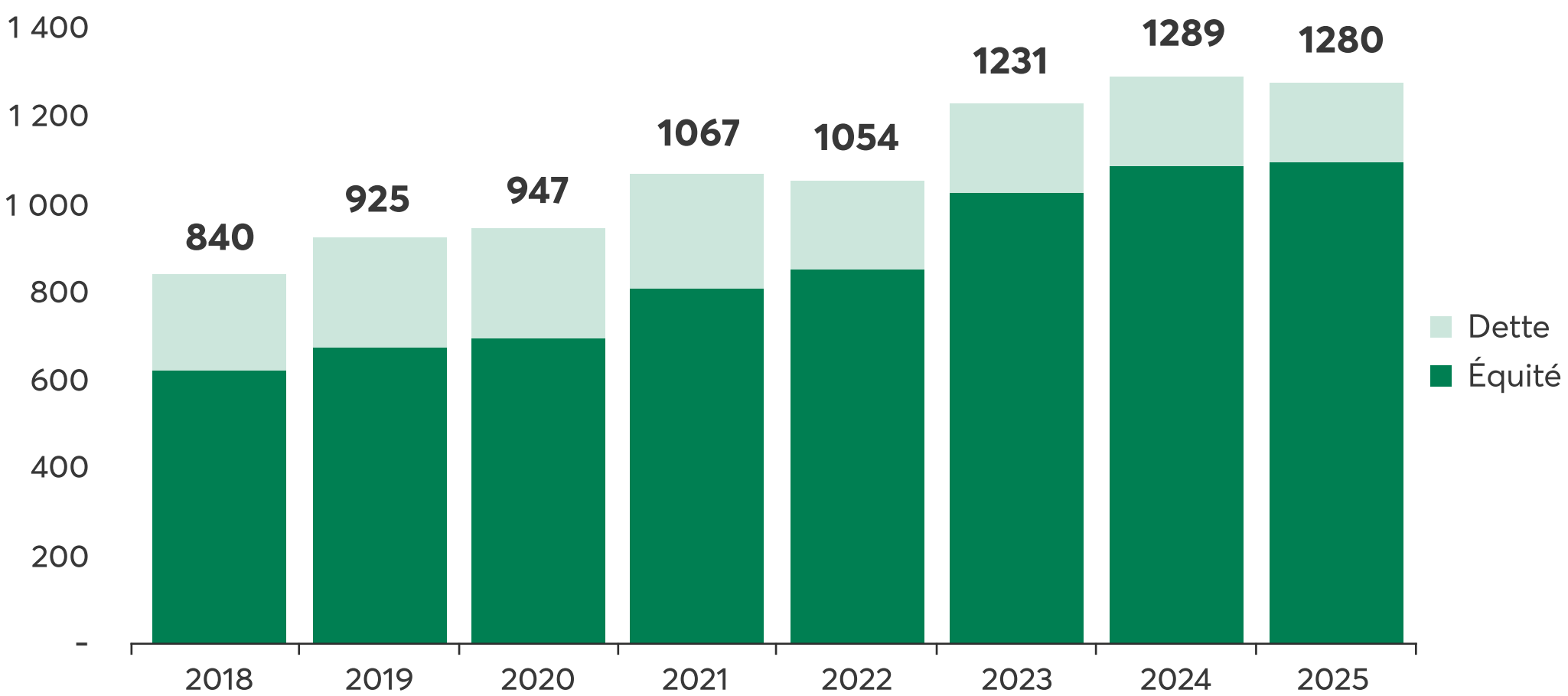
Ce cadre limite notre exposition aux actifs les plus vulnérables à la transition et soutient la cohérence de notre approche climat.

3. PRÉSENCE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS NOTRE PORTEFEUILLE

Depuis 2017, nous appuyons la transition énergétique en concentrant nos investissements en infrastructures énergétiques dans les énergies renouvelables, afin de réduire l'exposition du portefeuille du régime aux secteurs les plus émetteurs tout en favorisant une présence accrue d'actifs associés à la transition énergétique.

Au fil des ans, ces investissements ont atteint un niveau significatif, et représentent désormais près de la moitié de notre exposition totale en infrastructures. Nous constatons une certaine stabilisation de la valeur de ces actifs au sein du portefeuille, puisqu'aucune nouvelle transaction n'a été effectuée par le régime dans ce secteur en 2025 et que la valeur des investissements a légèrement fluctué.

Évolution des actifs en infrastructures d'énergie renouvelable en M\$



¹ AIE – Données mondiales sur les émissions de CO₂ issues de la combustion énergétique. <https://www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer>

² GIEC – Rapport spécial sur les trajectoires compatibles avec l'objectif de 1,5 °C. <https://www.ipcc.ch/sr15/>

³ L'Accord de Paris | CCNUCC

- INTRODUCTION
- GOVERNANCE
- STRATÉGIE
 - Objectif climatique
 - Leviers stratégiques
- GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES
- MESURES ET CIBLES
- AXES DE TRAVAIL POUR 2026
- ANNEXES

4. STRATÉGIE D'INFLUENCE

La stratégie d'influence du RRMD est fondée sur le dialogue, l'évaluation des pratiques de gestion et l'exercice de nos droits d'actionnaire dans le but de favoriser une plus grande transparence climatique et une prise en compte des enjeux ESG dans les décisions d'investissement.

Engagement auprès des gestionnaires de portefeuille

Dans le cadre de leur processus d'investissement, les équipes du RRMD évaluent les compétences clés des gestionnaires de portefeuille en investissement responsable selon six dimensions mises de l'avant dans sa Politique d'investissement responsable : leadership, expertise, intégration, engagement, outils et données, et transparence. Elles évaluent également la capacité des gestionnaires à intégrer les données climatiques dans leurs stratégies de placement. Plusieurs de ces partenaires disposent d'équipes d'investissement responsable possédant des compétences climatiques pointues et dont l'expertise soutient la mise en œuvre des engagements climatiques du régime.

Vote par procuration

En collaboration avec les autres entités du Mouvement Desjardins, le régime met aussi en œuvre sa stratégie d'influence par l'exercice de ses droits de vote par procuration. Comme le précise sa [Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration](#), le RRMD est en faveur d'une amélioration de la divulgation des données climatiques et applique des critères exigeants avant d'appuyer les plans d'action climatiques parfois soumis à l'approbation des actionnaires. Une fois par année, il reçoit un rapport détaillé des votes par procuration, accompagné d'analyses explicatives, pour alimenter sa compréhension du marché et mieux saisir les enjeux émergents.

Coalitions stratégiques

Le RRMD est signataire de plusieurs coalitions internationalement reconnues et contribuant à l'accroissement de la qualité et de la disponibilité des données climatiques, comme les Principes pour l'investissement responsable (PRI), le GRESB et l'ESG Data Convergence Initiative (EDCI). Le RRMD évalue également l'implication de ses gestionnaires au sein de ces coalitions et réalise un suivi semestriel pour mesurer leur degré d'adhésion à ces initiatives, selon la juste valeur marchande (JVM) des actifs qui leur sont confiés.



Initiative mondiale soutenue par les Nations Unies qui vise à promouvoir des pratiques d'investissement durables

Signataire depuis 2018



Cadre de référence international qui sert au balisage de performance ESG pour les actifs immobiliers et d'infrastructures

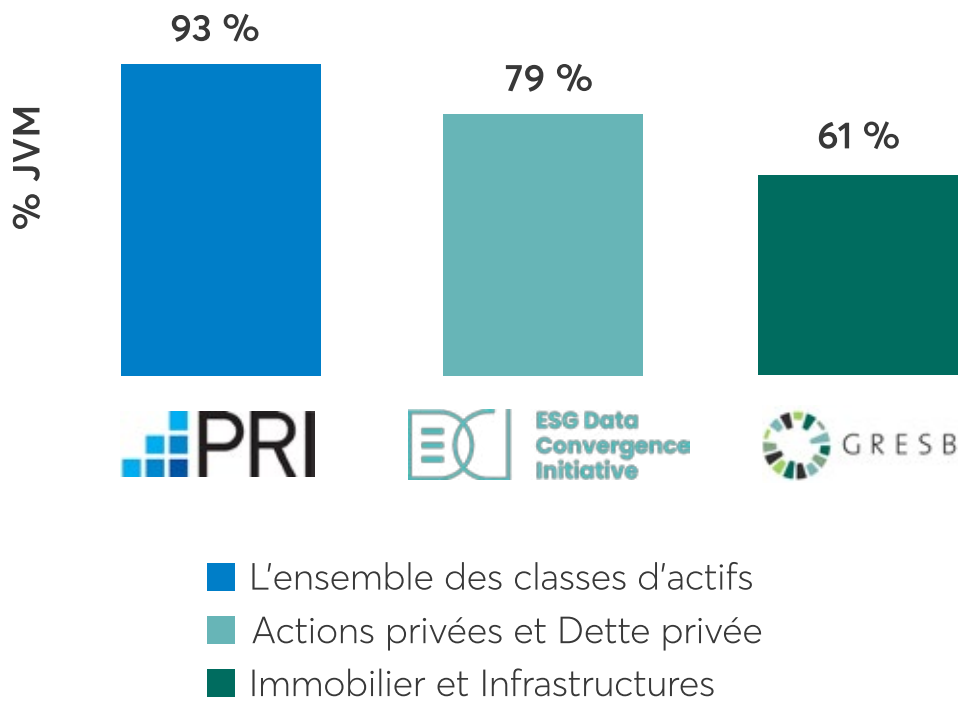
Membre depuis 2022



Partenariat qui s'engage à consolider la collecte et la communication des données ESG sur les marchés privés

Membre depuis 2023

Proportion d'adhésion de nos gestionnaires¹



¹ Sont exclus les investissements directs, les co-investissements, les placements en mezzanine et les produits dérivés.

5. TRANSVERSALITÉ

L'approche intégrée de l'ESG renforce la pertinence et l'efficacité de l'approche climatique du RRMD en mettant à contribution l'ensemble des expertises du RRMD à chaque étape du cycle d'investissement. Elle constitue un levier important pour intégrer les enjeux ESG et climatiques.

Une approche transversale de l'investissement responsable

Cette approche repose sur une collaboration étroite entre les équipes de placements, de gestion des risques, des affaires juridiques et d'investissement responsable. Ensemble, ces équipes contribuent à identifier les risques et opportunités liés aux changements climatiques et intègrent ces considérations aux analyses, aux plans d'investissement stratégiques et aux plans propres à chaque classe d'actifs. Cette intégration se poursuit tout au long du cycle d'investissement.

Des actions mises en place pour favoriser la transversalité :

L'évaluation des gestionnaires de portefeuille

Les pratiques d'investissement responsable des gestionnaires sont évaluées à l'aide d'un questionnaire et d'une grille d'analyse alignée sur la Politique d'investissement responsable. Cette évaluation est réalisée lors de l'acquisition d'investissements et mise à jour pour les partenaires existants au moins tous les trois ans.

Le développement d'une architecture de données centralisée

Les travaux visant à intégrer les données ESG dans un entrepôt centralisé sont amorcés. Un des objectifs résultant de cette architecture de données est de mieux valoriser et d'optimiser les analyses ESG, afin d'automatiser et de simplifier les calculs d'empreinte carbone.

Le rehaussement des capacités de recherche sur les risques climatiques

Le périmètre d'analyse des actifs réels soumis à des scénarios climatiques a été élargi par l'intégration de nouveaux aléas physiques et de scénarios de transition¹. Cette approche permet de mieux quantifier la vulnérabilité et la résilience de ces actifs.

Par ces actions conjointes, la transversalité devient un levier fondamental pour soutenir la mise en œuvre de l'approche climatique et contribuer à l'atteinte de l'objectif de décarbonation.

¹ Les scénarios se trouvent à la page 19 du présent rapport.



INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

► **GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES**

- Profil des risques et opportunités
- Identification qualitative des risques climatiques
- Identification des opportunités climatiques
- Intégration des risques climatiques dans les scénarios d'analyse de risque
- Gestion et atténuation des risques

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES



Profil des risques et opportunités

Les changements climatiques peuvent influencer la valeur de certains actifs et la stabilité des marchés dans lesquels investit le RRMD. Pour bien comprendre ces effets, nous analysons à la fois les risques physiques et les risques liés à la transition vers une économie sobre en carbone, ainsi que les opportunités qui en découlent.

Pour identifier ces risques et opportunités, notre démarche combine :

- **une analyse qualitative**, qui repose sur la vigie sectorielle, l'expertise des équipes et l'évolution des cadres normatifs.
- **une analyse quantitative**, issue de scénarios climatiques élaborés en collaboration avec différentes équipes du Mouvement Desjardins.

Ensemble, ces analyses sont utilisées pour évaluer la résilience du portefeuille et identifier les zones où une vigilance accrue est nécessaire.

Les risques découlent autant des impacts physiques associés aux phénomènes météorologiques extrêmes que des transformations structurelles liées à la transition énergétique. Les opportunités, quant à elles, émergent de l'évolution des marchés et du développement de solutions permettant de progresser vers une économie plus sobre en carbone.



INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

Profil des risques et opportunités

► Identification qualitative des risques climatiques

Identification des opportunités climatiques

Intégration des risques climatiques dans les scénarios d'analyse de risque

Gestion et atténuation des risques

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

Identification qualitative des risques climatiques

L'analyse qualitative des risques physiques et de transition vise à identifier les principaux risques climatiques susceptibles d'influencer le portefeuille. Pour structurer cette analyse, nous évaluons les risques selon trois horizons temporels (court, moyen et long terme) afin d'apprécier l'évolution potentielle de leurs effets sur nos différents types d'actifs.

Types de risques		Définition	Événements possibles	Horizons temporels de l'incidence			Répercussions financières potentielles
				Court terme	Moyen terme	Long terme	
Risques physiques	Aigus	Risques découlant des changements climatiques et pouvant être attribués à des événements, notamment une gravité accrue des situations extrêmes.	Hausse du nombre et de la gravité : - des vagues de chaleur, - des inondations, - des tempêtes, - des incendies de forêt.	✓	✓		- Diminution de la valeur des actifs des entreprises et des ménages contribuant à une hausse des pertes de crédit attendues. - Baisse de la valeur marchande des entreprises résultant de perturbations de leur chaîne d'approvisionnement. - Augmentation de la sinistralité en assurance de dommages due à la fréquence accrue des événements extrêmes.
	Chroniques	Risques découlant des changements climatiques et pouvant être attribués à des changements à plus long terme dans les modèles climatiques.	- Hausse des températures moyennes. - Hausse du nombre et de la gravité des sécheresses. - Modification / variabilité du régime des précipitations.		✓	✓	
Risques de transition	Politiques et réglementation	Risques liés à la mise en place de nouvelles réglementations qui ont pour but de réduire les effets négatifs des changements climatiques ou de favoriser l'adaptation.	- Modification de la politique énergétique. - Modification des incitatifs économiques et autres. - Modification liée à la divulgation et au risque d'écoblanchiment.	✓	✓		- Augmentation des coûts d'exploitation (exemple : coûts de conformité plus élevés). - Augmentation de la fréquence des litiges et des coûts associés.
	Évolution technologique	Risques qui découlent du développement et de l'utilisation de technologies émergentes visant à faciliter la transition vers une économie faible en carbone.	- Modification de la production, du stockage et de la distribution de l'énergie. - Amélioration de la performance énergétique et économies d'énergie. - Accessibilité et efficacité des moyens de transport à faibles émissions de GES.		✓	✓	- Réduction de la rentabilité des entreprises due à la hausse des coûts relatifs à l'adoption de nouvelles technologies. - Baisse de la compétitivité et de la solidité financière due à l'adoption tardive de technologies émergentes. - Avancées technologiques susceptibles d'avoir des répercussions sur les personnes, les processus et les systèmes.
	Comportements des membres, des clients et des investisseurs	Risques liés aux changements de l'offre et/ou de la demande pour certains produits et services en raison de la prise en compte des risques et opportunités liés aux changements climatiques.	- Orientation vers la finance climatique. - Stigmatisation des secteurs d'activité émetteurs de GES et des entreprises polluantes.		✓	✓	- Demande réduite de produits et de services en raison du changement de préférences des consommateurs. - Modification de la composition et des sources des revenus, entraînant un ralentissement de la croissance.

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

Profil des risques et opportunités

Identification qualitative des risques climatiques

► Identification des opportunités climatiques

Intégration des risques climatiques dans les scénarios d'analyse de risque

Gestion et atténuation des risques

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

Identification des opportunités climatiques

Selon l’International Sustainability Standards Board (ISSB), les opportunités climatiques représentent des possibilités pour les entreprises de bénéficier des changements liés au climat. Dans un contexte de transition climatique et d’évolution du cadre réglementaire et économique, certains facteurs climatiques peuvent également représenter des opportunités à court, moyen et long terme à considérer dans la gestion du RRMD et l’analyse qualitative de ces opportunités permet d’identifier les possibilités d’investissements porteuses au sein des marchés ciblés. Elles peuvent inclure :

- 1. **Innovation et développement de nouveaux produits** : Elles sont susceptibles de comprendre le développement de produits et services répondant aux besoins d’une économie bas carbone, notamment dans les domaines des technologies propres et des énergies renouvelables.
- 2. **Accès à de nouveaux marchés** : La transition climatique s’accompagne d’évolutions structurelles dans plusieurs secteurs (infrastructures, énergie, efficacité des ressources). Ces transformations peuvent, dans certains cas, créer des occasions d’investissement alignées sur de nouveaux marchés ou segments de marché qui émergent en réponse aux changements climatiques et aux réglementations environnementales.
- 3. **Amélioration de l’efficacité des ressources** : En adoptant des pratiques durables, les entreprises peuvent réduire leurs coûts opérationnels et améliorer leur efficacité énergétique.
- 4. **Renforcement de la résilience des portefeuilles** : Certaines entreprises et certains actifs qui intègrent les considérations climatiques dans leurs stratégies peuvent démontrer une plus grande capacité d’adaptation aux contraintes physiques, réglementaires ou économiques liées au climat. Cette résilience peut constituer un facteur contributif à la stabilité des rendements à long terme.



Cypress 1 et 2, projets éoliens
Alberta, Canada | EDF Renouvelables

QUELQUES FAITS SAILLANTS

Comme nous l’avons souligné précédemment, le régime a délibérément accentué les investissements en énergies renouvelables au sein de son portefeuille d’infrastructures, et ce, dès 2017, pour une valeur atteignant plus de 1,28 milliard de dollars.

À la fin de l’année 2025, 8 % de la juste valeur marchande du portefeuille immobilier du régime détient une désignation LEED ou BOMA Platine ou Or. Ces certifications, très reconnues dans le secteur immobilier, attestent d’une performance environnementale élevée, associée à une réduction des émissions

et des consommations énergétiques¹. Elles témoignent de la résilience climatique des actifs, limitent les risques réglementaires et de transition, et soutiennent la création de valeur grâce à une attractivité accrue et à des coûts d’exploitation optimisés.

Au cours de l’année 2026, le régime souhaite raffiner son cadre analytique en matière de solution climatique afin de pouvoir identifier de manière transparente et crédible la valeur de ses investissements au sein des autres classes d’actifs du régime.

¹ Pour en savoir plus sur ces certifications consultez : [LEED - Conseil du bâtiment durable du Canada \(CAGBC\)](#) et [The BOMA BEST Building Certification Program | BOMA International](#)

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

Profil des risques et opportunités

Identification qualitative des risques climatiques

Identification des opportunités climatiques

► Intégration des risques climatiques dans les scénarios d'analyse de risque

Gestion et atténuation des risques

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

Intégration des risques climatiques dans les scénarios d'analyse de risques

L'analyse quantitative des risques climatiques permet d'évaluer comment différents scénarios peuvent influencer la résilience des portefeuilles du RRMD. Elle complète l'analyse qualitative en intégrant de nouveaux aléas physiques, des scénarios de transition plus détaillés et un périmètre élargi d'actifs.

RISQUES PHYSIQUES

En 2025, nous avons participé à la seconde édition de l'exercice interne de scénarios climatiques du Mouvement Desjardins. Cet exercice vise à approfondir la quantification des risques climatiques pouvant affecter les actifs réels et à améliorer notre compréhension des risques associés aux changements climatiques.

Ajout d'aléas et élargissement du périmètre d'analyse

Suite à cet exercice, plusieurs aléas physiques supplémentaires se sont ajoutés à celui des inondations, ce qui a permis d'identifier plus précisément les zones de vulnérabilité au sein du portefeuille d'actifs réels. Le périmètre d'analyse a également été élargi afin d'inclure, en plus des actifs canadiens, les actifs immobiliers détenus à l'international.

Mieux comprendre les risques de transition

Les travaux effectués ont permis de mieux localiser et caractériser les actifs les plus exposés aux risques climatiques, renforçant la base analytique de nos choix d'investissement à long terme.

Évolution de la méthodologie d'analyse des risques quantitatifs

Éléments d'analyses	2024	2025
Risques physiques	Actifs réels au Canada - Immobilier (179 actifs) - Infrastructures (193 actifs)	Ajout de : - Immobilier en Amérique du Nord et en Europe (2 215 actifs) - Infrastructures au Canada (234 actifs)
Aléas physiques	Inondations	Ajout de : - Incendies de forêt - Tempêtes de vent - Froid - Précipitations - Grêle - Chaleur
Risques de transition	- Actions publiques - Titres à revenu fixe	Ajout d'une approche sectorielle (analyse détaillée par secteurs économiques)

RISQUES DE TRANSITION

Nous avons aussi poursuivi l'évaluation de notre exposition aux risques de transition associés à la décarbonation de l'économie mondiale par la réalisation de **trois scénarios** de transition, appliqués sur nos portefeuilles d'actions publiques et d'obligations de sociétés.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de mieux cerner les pressions exercées par l'évolution des politiques climatiques, les avancées technologiques et les changements dans les préférences des investisseurs et des consommateurs.

Trois scénarios pour évaluer la résilience

1. **Scénario politique actuelle (plus de 2,7 °C) :** Ce scénario repose sur le maintien exclusif des politiques climatiques actuellement en vigueur.
2. **Scénario de transition différée (sous 2 °C) :** Caractérisé par un ajustement tardif et plus abrupt des politiques climatiques, ce scénario entraîne des chocs plus marqués dans les secteurs à forte intensité carbone.
3. **Scénario de carboneutralité en 2050 (1,5 °C) :** Défini par la mise en place précoce de politiques climatiques structurantes, dont une tarification du carbone accrue, et porté par une hausse des investissements favorisant des innovations majeures dans les énergies et procédés à faible intensité carbone. Ce contexte offre aux marchés un horizon d'adaptation plus long, permettant une transition progressive et ordonnée.

APPRÉCIATION DE LA RÉSILIENCE DES PORTEFEUILLES

Les résultats confirment la capacité globale des portefeuilles d'actions publiques et d'obligations de sociétés à absorber les effets des scénarios étudiés, tout en mettant en lumière les secteurs nécessitant un suivi accru. Ces travaux pourront venir appuyer les analyses à venir et faire évoluer notre compréhension de la résilience du régime face aux risques de transition.

Gestion et atténuation des risques

1. VIGIE ET INTELLIGENCE D’AFFAIRES

Nous maintenons une vigie active des risques climatiques grâce à une collaboration étroite avec différentes équipes du Mouvement Desjardins. Cette vigie porte autant sur les meilleures pratiques de marché que sur l'évolution des cadres normatifs et réglementaires relatifs aux informations climatiques.

Puisque notre stratégie d'investissement repose sur une collaboration étroite avec près de 80 gestionnaires de portefeuille internationaux, nous pouvons bénéficier de leur expertise, ce qui alimente notre intelligence d'affaires sur des thématiques telles que la décarbonation et la gestion des risques climatiques.

Nous collaborons également avec les groupes responsables de la gestion des risques et les spécialistes en développement durable au Mouvement Desjardins, des parties prenantes qui jouent un rôle clé dans le suivi des attentes et des exigences des régulateurs.

Comment cette vigie se traduit-elle concrètement?

- Balisage des pratiques de gestion des risques climatiques auprès de régimes de retraite canadiens comparables, effectué en 2025.
- Participation aux tables de travail spécialisées en ESG au sein du Mouvement Desjardins.
- Évaluation, suivi et collaboration de façon soutenue auprès de nos gestionnaires de portefeuille.
- Acquisition d'information auprès de nos coalitions stratégiques et lors de conférences.
- Suivi de l'évolution des exigences réglementaires relatives aux risques climatiques.



ENCADREMENT DE LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

La gestion des risques climatiques du RRMD s'appuie sur le cadre de gestion des risques du Mouvement Desjardins, fondé sur le modèle des **trois lignes de défense**. Cette structure permet une prise en charge cohérente et structurée des risques climatiques.

1^{re} ligne de défense – Gérer les risques

Le RRMD identifie les risques climatiques liés à ses activités, met en œuvre des mesures d'atténuation au besoin et saisit les opportunités associées.

2^e ligne de défense – Encadrer et suivre

Des fonctions spécialisées au sein du Mouvement Desjardins soutiennent la gestion des risques climatiques, assurent le suivi de leur évolution et la reddition du profil de risque, en lien avec les initiatives ESG et les attentes réglementaires.

3^e ligne de défense – Évaluer de façon indépendante

Un audit interne est réalisé de façon périodique au sein des différentes fonctions du Mouvement Desjardins et permet de s'assurer que le cadre et les mécanismes de gestion des risques climatiques sont efficaces et adaptés.

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

Profil des risques et opportunités

Identification qualitative des risques climatiques

Identification des opportunités climatiques

Intégration des risques climatiques dans les scénarios d'analyse de risque

Gestion et atténuation des risques

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

2. INTÉGRATION DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE AU PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Les risques climatiques sont pris en compte aux principales étapes du processus d'acquisition des investissements du RRMD. L'évaluation de la maturité des gestionnaires, des risques ESG pertinents et de la résilience des stratégies proposées contribue au processus de prise de décision éclairée.

PROCESSUS D'ACQUISITION DES INVESTISSEMENTS				
a) Revue du flux d'affaires	b) Cartographie	c) Qualification et vérification diligente	d) Validation finale et clôture	e) Suivi post-investissement
Ensemble, les équipes de gouvernance, de placements, de gestion des risques, des affaires juridiques et d'investissement responsable, prennent connaissance des travaux de vérification diligente à venir ainsi que des éléments discutés lors de rencontres avec des gestionnaires de portefeuille externes.	Afin de qualifier la maturité des gestionnaires potentiels et d'évaluer leur capacité à gérer les risques ESG et climatiques les plus pertinents, une première analyse en investissement responsable est réalisée à cette étape. Celle-ci porte sur : - leurs politiques d'investissement responsable et leurs mécanismes de gouvernance ESG; - le nombre, l'expérience et la spécialisation de leurs ressources réservées; - l'existence de programmes incitatifs liés à la performance ESG; - la présence d'entreprises engagées sur le plan des critères ESG dans leurs portefeuilles; - la qualité, la fréquence et le niveau de détail de leur divulgation ESG.	À la suite de l'évaluation approfondie de la documentation disponible et d'une rencontre consacrée à l'investissement responsable avec les représentants du gestionnaire, une note en investissement responsable est attribuée ¹ . Les forces et faiblesses des différentes stratégies de placement potentielles sont ainsi analysées, formalisées et présentées dans une recommandation qui est ultimement soumise au Comité de gestion des placements du RRMD.	Lorsque possible et en tenant compte des contraintes propres aux gestionnaires externes et aux engagements déjà formalisés dans leurs politiques, des clauses ESG sont intégrées aux ententes parallèles d'investissement. Les éléments ayant favorisé ou freiné l'intégration de ces clauses sont ensuite consignés dans notre outil de reddition interne.	Une fois le mandat accordé, les gestionnaires font l'objet d'un suivi annuel adapté au type d'actifs qu'ils gèrent et doivent remplir un questionnaire ESG détaillé au moins une fois tous les trois ans.

L'investissement responsable est considéré à chacune des étapes

¹ Note attribuée conformément aux attentes mentionnées au point 4.4 « Attentes à l'égard des gestionnaires externes » de la [Politique d'investissement responsable](#) du RRMD.

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

► MESURES ET CIBLES

- Émissions relatives aux investissements
- Qualité et couverture des données
- Émissions relatives aux investissements par secteur

AXES DE TRAVAIL
POUR 2026

ANNEXES

MESURES ET CIBLES



- INTRODUCTION
- GOVERNANCE
- STRATÉGIE
- GESTION DES RISQUES
- MESURES ET CIBLES
 - Émissions relatives aux investissements
 - Qualité et couverture des données
 - Émissions relatives aux investissements par secteur
- AXES DE TRAVAIL POUR 2026
- ANNEXES

Émissions relatives aux investissements

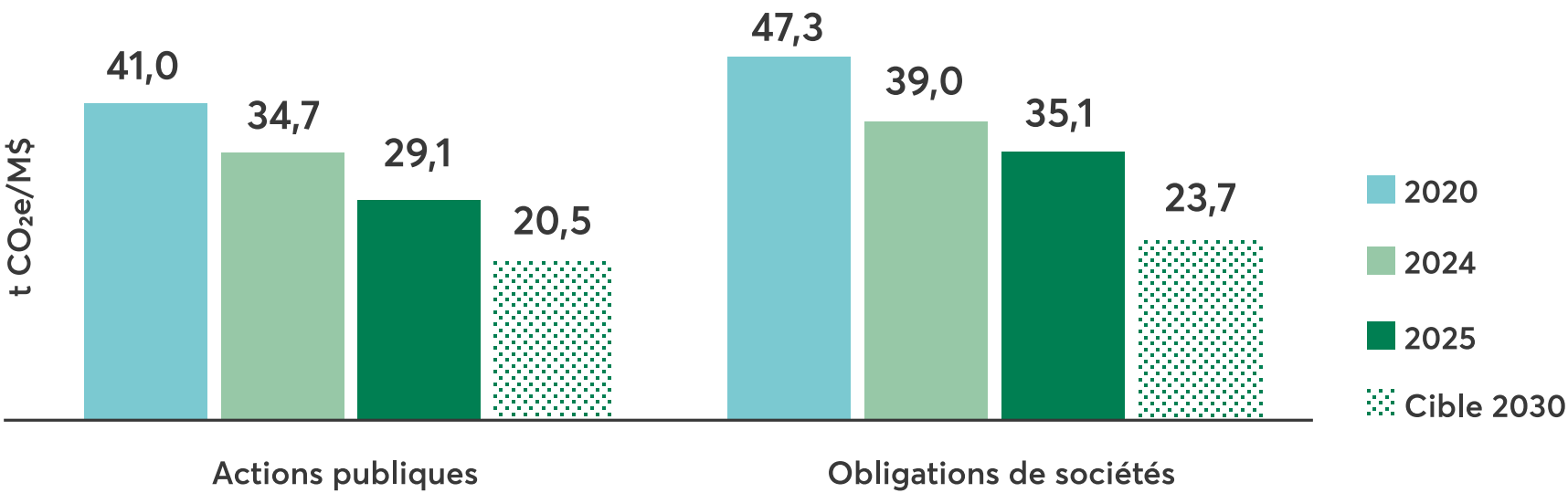
Nous suivons la performance climatique de nos portefeuilles à l'aide de deux indicateurs complémentaires : **l'intensité carbone** qui vise à quantifier l'exposition du portefeuille aux GES des émetteurs financés, ajustée pour la taille de l'investissement, et **les émissions absolues de GES**, qui reflètent le volume total d'émissions financées. Ces deux indicateurs offrent des perspectives distinctes et nécessaires pour suivre notre trajectoire de décarbonation.

1. INTENSITÉ CARBONE

Nous mesurons trimestriellement l'intensité carbone de portée 1 et 2 de nos investissements en actions publiques et en obligations de sociétés afin d'assurer le suivi de nos engagements de décarbonation. Nous utilisons cette méthodologie et les mesures qui l'accompagnent depuis 2024.

Suivi de nos cibles : Selon les données disponibles au 31 décembre 2025, l'intensité carbone de nos portefeuilles d'actions publiques et d'obligations de sociétés a diminué respectivement de 29 % et de 26 % par rapport à 2020. Ces résultats sont alignés sur notre objectif de réduire l'intensité carbone de nos portefeuilles de 50 % d'ici la fin 2030.

Intensité carbone des portefeuilles d'actions publiques et d'obligations de sociétés (t eq. CO₂/M\$)

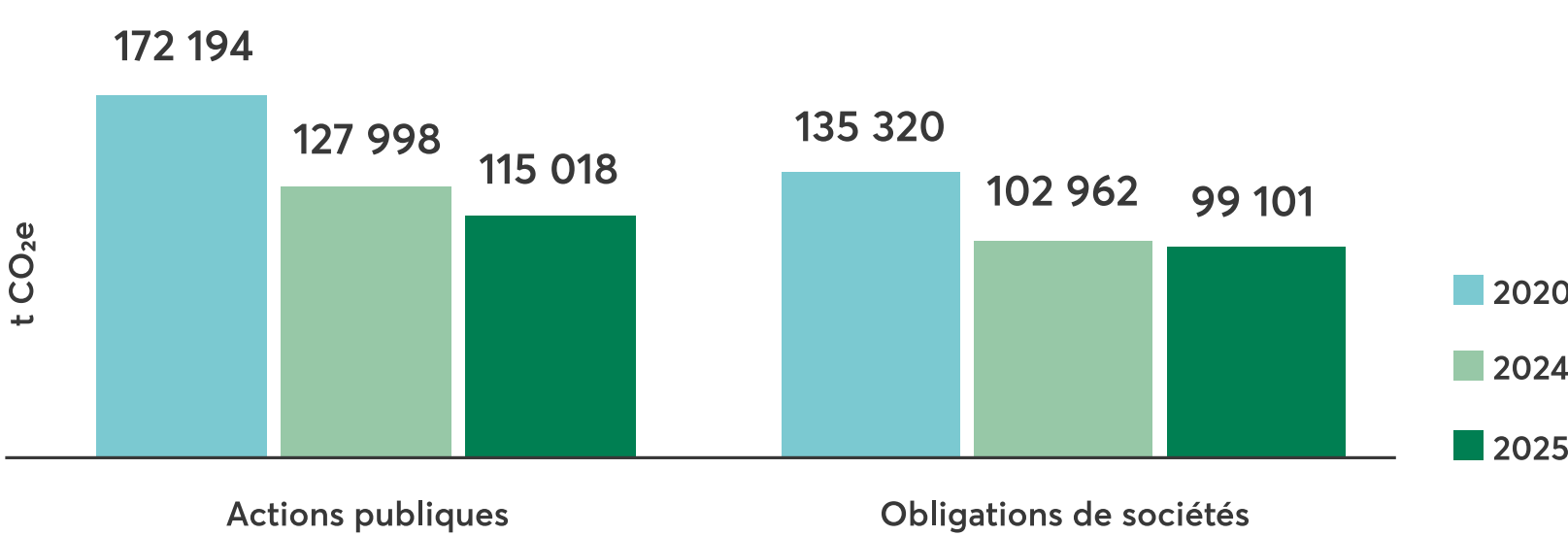


2. ÉMISSIONS ABSOLUES DE GES

En plus de nos mesures d'intensité carbone, nous divulguons pour la première fois nos émissions absolues de GES pour les portefeuilles d'actions publiques et d'obligations de sociétés. Suivre les tendances de ces deux mesures de carbone permet de mieux contextualiser certains effets en lien avec la fluctuation de la valeur des actifs en portefeuille par rapport à la quantité de carbone émise.

À l'heure actuelle, nous constatons que la diminution d'intensité au sein du portefeuille s'est également accompagnée d'une diminution des émissions absolues. Les données présentées dans le graphique de droite indiquent que les émissions absolues de portée 1 et 2 ont, elles aussi, diminué significativement depuis 2020, soit de 33 % pour les actions publiques et de 27 % pour les obligations de sociétés.

Émissions absolues de GES des portefeuilles d'actions publiques et d'obligations de sociétés (t eq. CO₂)



INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

Émissions relatives aux investissements

► **Qualité et couverture des données**

Émissions relatives aux investissements par secteur

Qualité et couverture des données

Conformément à la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), en complément des indicateurs de performance, nous divulguons la couverture et la qualité des données utilisées pour le calcul des émissions financées.

Les scores de qualité 1 et 2 reposent sur des données d'émissions réelles, tandis que les scores de qualité 3, 4 et 5 s'appuient sur des estimations. Cette information permet d'améliorer l'interprétation des résultats présentés et d'apprécier le niveau de maturité des données disponibles.

Score de qualité des données PCAF

Classe d'actif (31 décembre 2025)	Intensité carbone (t eq. CO ₂ /M\$)	Émissions absolues (t eq. CO ₂)	Encours (G\$)	% de couverture émissions	Score de qualité PCAF				
					1	2	3	4	5
Actions publiques	29,1	115 018	4,36	90,6 %	51 %	22 %	1 %	26 %	0 %
Obligations de sociétés	35,1	99 101	2,99	94,4 %	33 %	41 %	0 %	17 %	8 %



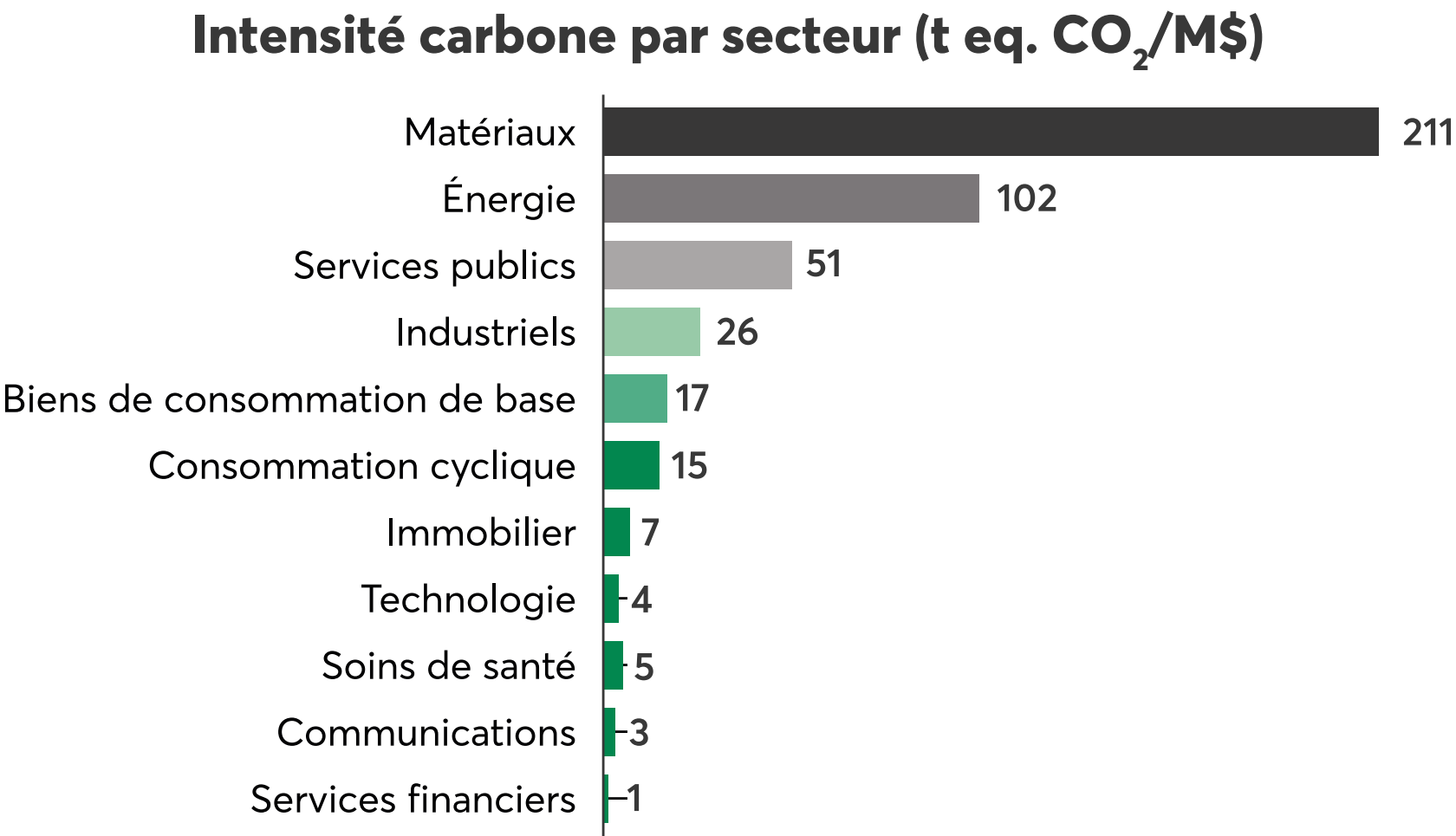
- INTRODUCTION
- GOVERNANCE
- STRATÉGIE
- GESTION DES RISQUES
- MESURES ET CIBLES
 - Émissions relatives aux investissements
 - Qualité et couverture des données
 - Émissions relatives aux investissements par secteur
- AXES DE TRAVAIL POUR 2026
- ANNEXES

Émissions relatives aux investissements par secteur

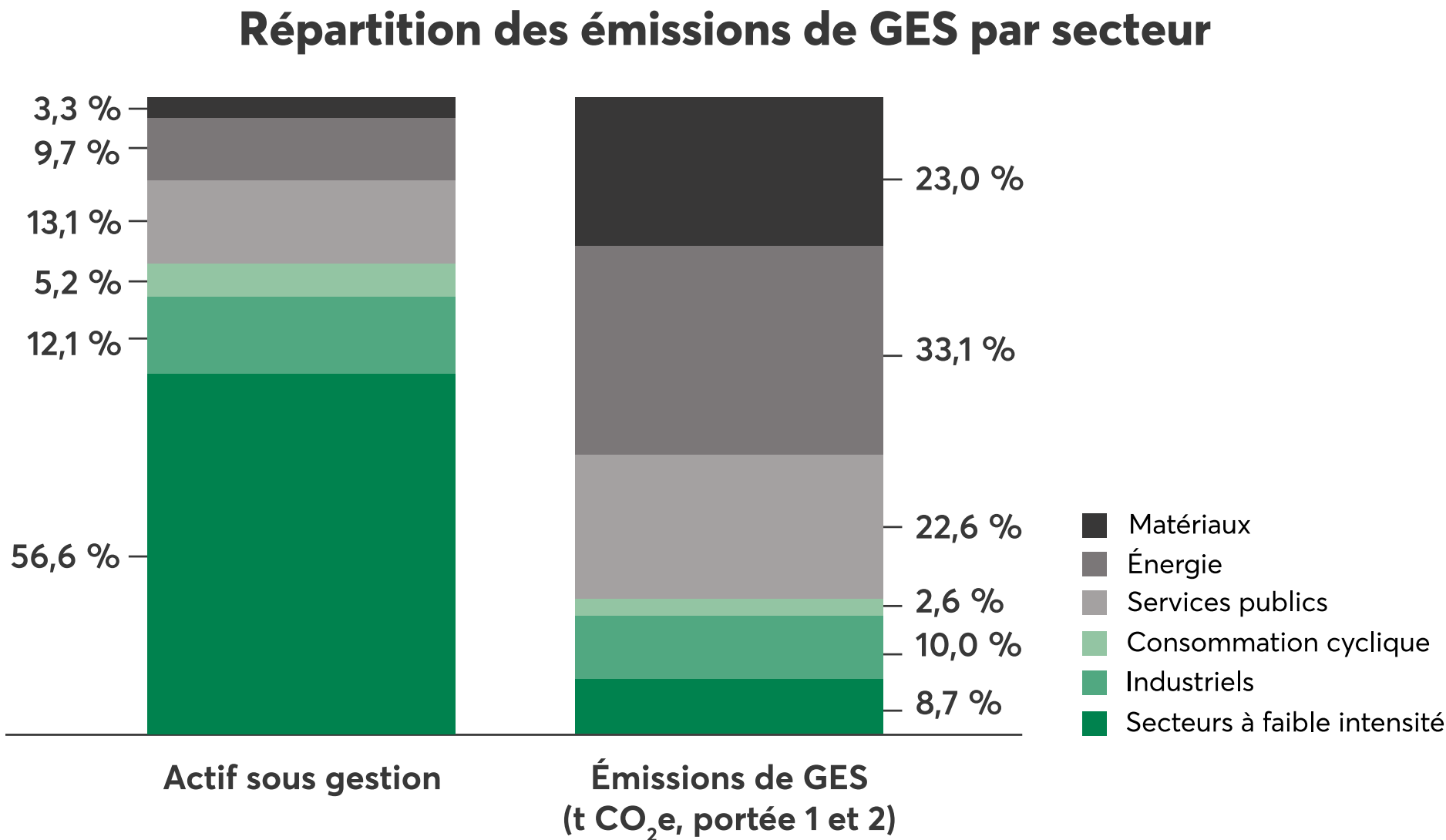
Les émissions financées du RRMD ne sont pas réparties de façon uniforme entre les différents secteurs d'activité. L'analyse sectorielle de l'intensité carbone permet de mieux comprendre où se concentrent les GES au sein des portefeuilles et d'identifier les secteurs qui influencent le plus fortement l'empreinte carbone globale.

INTENSITÉ CARBONE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les émissions d'intensité carbone de portée 1 et 2 de nos portefeuilles sont fortement concentrées dans un nombre limité de secteurs. Les titres détenus dans les secteurs des matériaux, de l'énergie et des services publics présentent une intensité carbone plus élevée.



Un peu plus de 25 % des actifs en actions publiques et en obligations de sociétés détenus par le RRMD sont investis dans ces secteurs. Ceux-ci génèrent à eux seuls plus de 75 % des émissions de GES de portée 1 et 2 du portefeuille.



Comme les émissions sont concentrées dans certains secteurs, l'utilisation d'un indice de référence à plus faible intensité carbone pourrait entraîner une exposition légèrement moindre à ces secteurs ou inciter les gestionnaires à privilégier des titres moins émetteurs dans chaque classe d'actifs.

Au cours des prochaines années, nous prévoyons d'élargir progressivement la portée de notre mesure carbone à d'autres classes d'actifs, notamment l'immobilier, à mesure que la collecte et le traitement de ces données sur les marchés s'améliorent. Cette évolution permettra, lorsque ce sera pertinent, de bonifier l'analyse des risques et opportunités climatiques pour les segments concernés du portefeuille.

- INTRODUCTION
- GOUVERNANCE
- STRATÉGIE
- GESTION DES RISQUES
- MESURES ET CIBLES
- ▶ AXES DE TRAVAIL POUR 2026
- ANNEXES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

À la suite des travaux présentés dans ce rapport, nous poursuivrons l'évolution de nos pratiques de gestion des risques et opportunités climatiques, en cohérence avec le niveau de maturité du régime et des données disponibles.

Les axes de travail suivants guideront nos efforts en 2026 :

- **Poursuivre l'intégration progressive des principes des normes IFRS S1 et S2** en mettant l'accent sur l'alignement, la comparabilité et la clarté des informations divulguées.
- **Approfondir la quantification des risques climatiques**, incluant l'analyse des actifs internationaux et l'enrichissement des scénarios de transition, afin d'améliorer la compréhension de la résilience des portefeuilles.
- **Maintenir les efforts de décarbonation des portefeuilles** en poursuivant le dialogue avec les gestionnaires externes et en effectuant des suivis auprès des émetteurs, dans le but d'accroître la transparence et la crédibilité des trajectoires climatiques.
- **Améliorer la qualité et la couverture des données carbone**, conformément aux meilleures pratiques reconnues, afin de soutenir une prise de décision éclairée et une meilleure interprétation des indicateurs.
- **Renforcer l'intégration transversale de l'investissement responsable** par le développement des compétences internes et la rigueur des processus, dans un contexte d'attentes croissantes envers les investisseurs institutionnels.
- **Poursuivre l'identification et la prise en compte d'un éventail plus large de solutions climatiques**, couvrant, entre autres, le transport durable, le stockage d'énergie, l'élimination du carbone et certaines initiatives d'adaptation aux changements climatiques. À cette fin, nous envisageons le développement d'une taxonomie interne visant à structurer et à clarifier ces solutions afin de faciliter leur compréhension, leur mobilisation en finance et leur intégration dans une optique de croissance durable, conformément aux meilleures pratiques reconnues.



Activité de sensibilisation et de réflexion sur les enjeux liés aux changements climatiques à laquelle des membres de la vice-présidence RRMD ont participé en 2025.

- INTRODUCTION
- GOUVERNANCE
- STRATÉGIE
- GESTION DES RISQUES
- MESURES ET CIBLES
- AXES DE TRAVAIL POUR 2026
- ANNEXES**
 - Considérations méthodologiques
 - Mise en garde

ANNEXES



INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL POUR 2026

ANNEXES

► Considérations méthodologiques

Mise en garde

Considérations méthodologiques

Afin d’augmenter sa transparence et de s’arrimer aux meilleures pratiques du marché, le RRMD fonde son approche de calcul de l’intensité carbone sur la norme développée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) : The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry - Part A - Financed Emissions.

Cette méthodologie est basée sur la logique d’attribution. Ce principe établit que l’investisseur (le RRMD) doit comptabiliser une partie des émissions annuelles des entreprises dans lesquelles il investit son capital. Cette quote-part, appelée « facteur d’attribution », est déterminée par le ratio entre la valeur de l’investissement (numérateur) et la valeur de l’entreprise financée (dénominateur) :

$$\text{Facteur d'attribution}_c = \frac{\text{Investissement}_c}{\text{EVIC}_c}$$

Autrement dit, ce ratio vise à déterminer quelle portion de l’entreprise est détenue par l’investisseur. Afin de comptabiliser les émissions associées à un investissement (émissions financées), un investisseur (le RRMD) doit multiplier ce facteur d’attribution aux émissions de l’entreprise :

$$\begin{aligned} \text{Émissions financées}_c &= \text{Facteur d'attribution}_c \times \text{Émissions}_c \\ &= \frac{\text{Investissement}_c}{\text{EVIC}_c} \times \text{Émissions}_c \end{aligned}$$

c = Compagnie
Investissement = Juste valeur marchande de l’investissement dans la compagnie *c* (\$ CA)
EVIC 1 = Valeur totale de la compagnie *c* (\$ CA)
Émissions = Émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et 2 de la compagnie *c* (t éq. CO₂)

La métrique choisie par le RRMD pour définir ses cibles de décarbonation est l’empreinte carbone, mesurée en t éq. CO₂ /M\$ investis. Cette métrique d’intensité, alignée sur la méthodologie définie par le PCAF, harmonise les émissions financées totales d’un portefeuille (t éq. CO₂) en fonction de sa taille (en M\$ investis). Ce choix méthodologique vise à neutraliser les effets de la taille du RRMD sur ses émissions financées. L’empreinte carbone (t éq. CO₂/M\$) du portefeuille du RRMD est définie par la formule suivante :

$$\text{Empreinte carbone}_p = \frac{\sum_c \frac{\text{Investissement}_c}{\text{EVIC}_c} \times \text{Émissions}_c}{\text{Montant investi}_p}$$

c = Compagnie
p = Portefeuille de l’investisseur
Investissement = Juste valeur marchande de l’investissement dans la compagnie *c* (\$ CA)
Émissions = Émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et 2 de la compagnie *c* (t éq. CO₂)
EVIC = Valeur totale de la compagnie *c* (\$ CA)
Montant investi = Somme de la juste valeur marchande des actifs inclus dans le périmètre et pour lesquels des données sont disponibles (\$ CA)

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) considérées dans le périmètre de la cible de décarbonation du RRMD sont celles de portée 1 et 2 des entreprises émettrices.

- **Portée 1 :** émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par l’entreprise déclarante, c’est-à-dire les émissions provenant de la combustion dans des chaudières, fourneaux et véhicules détenus ou contrôlés par l’entreprise déclarante.
- **Portée 2 :** émissions indirectes de GES provenant de la production d’électricité, de vapeur, de chauffage ou de refroidissement consommés par l’entreprise déclarante. Les émissions de portée 2 se produisent physiquement dans l’installation où l’électricité, la vapeur, le chauffage ou le refroidissement sont produits.

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

AXES DE TRAVAIL
POUR 2026

ANNEXES

Considérations
méthodologiques

► Mise en garde

Mise en garde

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent document et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs que contient le présent document sont formulés conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis et sont assujettis à notre mise en garde concernant les énoncés prospectifs qui figure dans la section «Mise en garde sur les énoncés prospectifs» du rapport de gestion annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et peuvent inclure, sans s'y limiter, des observations concernant nos objectifs, nos priorités, nos stratégies, nos engagements et nos cibles en matière de développement durable ou des mesures qui seront prises pour les réaliser, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités, les causes et les répercussions potentielles des changements climatiques à l'échelle mondiale, l'approche que nous utilisons pour identifier et gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques, ainsi que certains risques auxquels nous sommes exposés.

De tels énoncés sont généralement reconnaissables par l'utilisation de termes ou d'expressions comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables dans toutes variantes grammaticales.

Ils ont pour but d'aider les lecteurs à comprendre notre vision, notre stratégie et nos objectifs en matière de développement durable et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Par leur nature même, ces énoncés comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans le présent document, étant donné qu'un certain nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, peuvent influencer, individuellement ou collectivement, sur la justesse des hypothèses, des prédictions, des prévisions ou d'autres énoncés prospectifs.

Notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités et nos cibles en matière de développement durable et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (notamment en ce qui a trait à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre) est fondée sur plusieurs hypothèses et dépend d'un certain nombre de facteurs. Bon nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté et peuvent être difficiles à prévoir, dont la rapidité et l'ampleur de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et notre capacité à répondre aux attentes des parties prenantes en ce qui concerne les questions environnementales et sociales; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris nos employés, nos clients, nos membres, nos fournisseurs, les gouvernements, les collectivités dans lesquelles nous sommes présents, etc.); la disponibilité de données exhaustives et de qualité sur les

émissions de gaz à effet de serre et d'autres données provenant de tiers; notre capacité à mettre au point des indicateurs pour suivre efficacement notre progression; le développement et le lancement de nouvelles technologies et de produits durables; notre capacité à cibler des opportunités liées aux changements climatiques ainsi qu'à évaluer et à gérer les risques liés à de tels changements; la conjoncture économique générale, les incertitudes géopolitiques et le conflit commercial avec les États-Unis; les changements apportés à la réglementation qui ont une incidence sur nos activités; l'élaboration d'exigences réglementaires en matière d'environnement, de société et de gouvernance; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; notre capacité à réaliser nos stratégies à long terme et nos priorités clés à court terme; notre capacité à recruter du personnel clé dans un marché du travail concurrentiel, et à le retenir; et les conséquences possibles d'événements majeurs sur les économies locales et mondiales, tels que les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les crises de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur la capacité du Régime de rentes du Mouvement Desjardins à atteindre ses objectifs.

De plus, les hypothèses, les données, les indicateurs, les mesures, les méthodologies, les scénarios et les autres normes utilisées pour élaborer nos hypothèses et nos estimations et pour suivre notre progression, jugés raisonnables au moment de préparer ce document, pourraient éventuellement se révéler inexacts. Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes continuent d'évoluer et peuvent différer sensiblement de ceux que d'autres utilisent, ou de ceux que nous pourrions utiliser à l'avenir ou que des autorités gouvernementales et réglementaires ou d'autres organismes de normalisation pourraient imposer plus tard. Cette évolution et ces changements pourraient avoir une incidence sur les hypothèses et les estimations que nous utilisons et sur la comparabilité de l'information et des données entre secteurs ou entreprises et d'une période de divulgation à l'autre, ainsi que sur notre capacité à réaliser nos objectifs, nos priorités, nos stratégies de même que nos engagements et nos cibles en matière de développement durable.

De façon générale, la qualité des données sur lesquelles s'appuient la planification et la déclaration relatives aux changements climatiques n'est souvent pas encore au même niveau que celle de l'information traditionnelle.

Rien dans le présent document ne constitue une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'un titre ou d'un autre instrument financier du Mouvement Desjardins, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») ou d'un membre de leur groupe, notamment le Régime de rentes du Mouvement Desjardins, ni ne fait partie d'une telle offre ou sollicitation, ni ne constitue une invitation, une recommandation ou un incitatif à participer à une activité d'investissement. Aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à un contrat, à un engagement ou à une décision d'investissement, quelle qu'elle soit, ni être prise en compte dans le cadre de ceux-ci.

Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs écrits ou verbaux que nous pourrions formuler ou qui pourraient être formulés en notre nom, de temps à autre, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois applicables.

Pour en savoir davantage sur nos facteurs de risques et notre gouvernance dans le domaine, veuillez consulter la section [Investissement responsable](#) de notre site Internet.

